

Actionnariat salarié – ASGAZ

Le nombre actuel d'adhérents est de 320 après l'adhésion d'un certain nombre de retraités de "Liaison Cadres Supérieurs Retraités" (animée par M. ANJOLRAS), leur choix ayant été d'adhérer à ASGAZ, dont les objectifs répondent à leurs souhaits, alors que, coté EDF, le choix a été différent avec la création d'une autre association.

ASGAZ a obtenu son adhésion à la FAS (Fédération d'Association d'Actionnaires Salariés), ce qui lui permettra de disposer d'informations et de l'expérience d'associations plus anciennes. L'adhésion définitive sera prononcée après l'approbation des statuts modifiés mais d'ici là ASGAZ participe aux travaux des différentes instances de la FAS. Du fait de cette adhésion, ASGAZ est maintenant reconnue par la Direction de Gaz de France. Des questions ont été posées à propos de l'application de la loi du 30 décembre 2006 (sur l'actionnariat salarié et la participation). Questions et réponses seront mises sur le site :

pour la représentation des actionnaires salariés au CA de GDF, la loi en prévoit l'obligation à partir du moment où les actionnaires salariés détiennent 3% du capital : aujourd'hui ce ne sont que 2,3% qui sont détenus par les actionnaires salariés et GDF n'a pas l'intention d'aller au-delà de la loi, d'autant que cette représentation se ferait au détriment de la représentation des salariés.

pour le Compte Epargne Temps rien ne sera décidé avant une année

pour la participation, la loi ne s'applique pas à Gaz de France : elle ne s'applique pas aux entreprises dans lesquelles l'Etat est majoritaire, sauf à figurer sur une liste dérogatoire publiée par décret où ne figurent, pour l'instant, ni EDF, ni Gaz de France.

L'année écoulée a été bien occupée par le projet de fusion GDF – SUEZ avec la recherche d'informations auprès de différents interlocuteurs (dont la Direction de Gaz de France) afin de définir une position à adopter pour les actionnaires salariés : le contexte a été assez évolutif et, à ce jour, il est encore difficile de connaître ce que sera le projet définitif, s'il se réalise.

La prochaine AG d'ASGAZ se tiendra le 24 avril 2007 à 14h00, au siège de Gaz de France, dans le grand auditorium. Il y aura une AG extraordinaire (pour entériner une modification des statuts compte tenu des observations formulées par la FAS) suivi de l'AG ordinaire. La dernière intervention sera celle de la Direction de Gaz de France qui sera représentée par Yves COLLIU. Elle sera précédée du compte rendu d'une interview de Pierre DELAPORTE, adhérent d'ASGAZ, au cours de laquelle il a fait part de son point de vue sur la question de l'énergie, en France, en Europe et dans le monde. La participation d'un maximum de personnes à cette manifestation serait souhaitable.

ASGAZ recherche des actifs venant des régions pour siéger au CA d'ASGAZ qui n'est pas encore complet (8 membres ont été élus la dernière fois et il y a 21 places). Tout actif que cela intéresserait, sera le bien venu : la charge de travail n'est pas très importante en dehors de la participation aux réunions.